

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 mars 2021**

<b>Date de la convocation</b> : 22 mars 2021	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 15 <b>Nombre de votants</b> : 15 Nombre de procuration : 1
L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNA Y dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	<b>Présents</b> : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, Mme JASMIN Emmanuelle, M. POYAU X Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
<b>Secrétaire de séance</b> : M. CLOCHARD Jean-Luc	<b>Absent(s) excusé(s)</b> : Mme BONNEAU Marie-France donne pouvoir à Mme BARBIER Martine

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 29 janvier 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR – LISTE 4470140512 (D08.2021)**

Monsieur le Maire présente un état d'admission en non-valeur remis par la Trésorerie de Parthenay-Gâtine pour un montant global de 142,57 euros.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur" sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes portées sur l'état transmis et arrêté à la date du 2 février 2021 comme suit :

142,57 euros (budget commune – compte 6541)

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) (D09.2021)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n° CCPG15-2014 en date du 24 avril 2014 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine portant création, règlement et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par délibération n° CCPG15-2014 en date du 24 avril 2014 le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque commune membre de la Communauté de Communes de Parthenay- Gâtine ;

Considérant que les représentants de la Commune au sein de la CLECT doivent-être désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Christophe MORIN, titulaire et Monsieur Nicolas RIVIERE, suppléant.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES COMMERCES ET LOTISSEMENT N° 6 (D10.2021)**

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du Budget Principal, des Budgets annexes Commerces et Lotissement n° 6 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, pour le Budget Principal, les Budgets annexes Commerces et Lotissement n°6, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part ;

Décident d'accepter les comptes de gestion de l'exercice 2020 présentés.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEBAULT, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Christophe MORIN, Maire, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **– Budget Commerces (D11.2021)**

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	19 598.05			1 715.33	19 598.05	1 715.33
Opérations de l'exercice	204 535.94	204 269.31	204 218.51	223 023.69	408 754.45	427 293.00
<b>TOTAL</b>	<b>224 133.99</b>	<b>204 269.31</b>	<b>204 218.51</b>	<b>224 739.02</b>	<b>428 352.50</b>	<b>429 008.33</b>
Résultats de clôture	224 133.99	204 269.31	204 218.51	224 739.02	428 352.50	429 008.33
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>224 133.99</b>	<b>204 269.31</b>	<b>204 218.51</b>	<b>224 739.02</b>	<b>428 352.50</b>	<b>429 008.33</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>19 864.68</b>			<b>20 520.51</b>		<b>655.83</b>

#### **– Budget Lotissement n°6 (D13.2021)**

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	105 636.29		145 631.35		251 267.64	
Opérations de l'exercice	366 065.50	365 636.29	238 216.29	237 355.50	604 281.79	602 991.79
<b>TOTAL</b>	<b>471 701.79</b>	<b>365 636.29</b>	<b>383 847.64</b>	<b>237 355.50</b>	<b>855 549.43</b>	<b>602 991.79</b>
Résultats de clôture	471 701.79	365 636.29	383 847.64	237 355.50	855 549.43	602 991.79
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>471 701.79</b>	<b>365 636.29</b>	<b>383 847.64</b>	<b>237 355.50</b>	<b>855 549.43</b>	<b>602 991.79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>106 065.50</b>		<b>146 492.14</b>		<b>252 557.64</b>	

**– Budget Principal (D15.2021)**

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	78 602.85			407 789.16	78 602.85	407 789.16
Opérations de l'exercice	161 813.32	233 339.73	583 493.88	644 706.18	745 307.20	878 045.91
<b>TOTAL</b>	<b>240 416.17</b>	<b>233 339.73</b>	<b>583 493.88</b>	<b>1 052 495.34</b>	<b>823 910.05</b>	<b>1 285 835.07</b>
Résultats de clôture	240 416.17	233 339.73	583 493.88	1 052 495.34	823 910.05	1 285 835.07
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>240 416.17</b>	<b>233 339.73</b>	<b>583 493.88</b>	<b>1 052 495.34</b>	<b>823 910.05</b>	<b>1 285 835.07</b>
RESULTATS DEFINITIFS	7 076.44			469 001.46		<b>461 925.02</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Adopte à l'unanimité les résultats des Comptes Administratifs 2020 – Budget Commerces, Lotissement n° 6 et Budget Principal tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture des Budgets de l'exercice 2020.

Après avoir entendu les Compte Administratifs de l'exercice 2020, les Membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter les résultats apparaissant à la clôture des budgets de l'exercice 2020 comme suit :

**- Budget Commerces (D12.2021)**

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	655,83 €
Investissement	1068	Affectation complémentaire en réserve	19 864,68 €

**- Budget Lotissement n° 6 (D14.2021)**

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	D 002	Déficit de fonctionnement reporté	146 492.14 €

**- Budget Principal (D16.2021)**

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	461 925.02 €
Investissement	1068	Affectation complémentaire en réserve	7 076.44 €

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années une chasse aux œufs pour les enfants était organisée le week-end de Pâques. En raison de la crise sanitaire elle n'aura pas encore lieu cette année.

Dans le cadre de son plan de relance 2021-2022, le Département a décidé, lors de sa séance du 25 janvier 2021, de débloquer une enveloppe de 4,6 M€ au profit des communes et intercommunalités, destinée à maintenir le soutien et la réalisation des projets locaux en 2021. La Commune bénéficiera donc d'une enveloppe d'un montant de 8 543 euros pour des travaux achevés avant le 31 mars 2022. Les demandes de subvention devront être déposées et les travaux engagés avant le 31 décembre 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Une demande a été adressée à la Préfecture pour la délocalisation du bureau de vote à la salle des fêtes afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire pour ce double scrutin

Concernant l'enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière par l'entreprise Calcia, il est précisé que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable et que le rapport est consultable en Mairie pendant un an

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

<b>Emargements des Membres du Conseil Municipal du 26 mars 2021</b>	
M. MORIN Christophe, Maire	
M. THEBAULT Jean-Pierre, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme BONNEAU Marie-France, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Absente excusée</b>
Mme GUIGNARD Marie-France	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène	M. CLOCHARD Jean-Luc
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David	M. BONNET Hervé
Mme TISSERAND Sonia	M. RIVIERE Nicolas
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle